

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE LA CAPTE

\*\*\*\*\*

Séance du 15 Décembre 2020 à 09h00

Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages  
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports  
Monsieur NICOLAS, Représentant des Usagers du port  
Monsieur GAVIN, Représentant des Usagers du port  
Monsieur THEVENIN, Représentant des Usagers du port  
Madame GONZALEZ, représentante des Associations Sportives et Touristiques  
Monsieur HENRY, Représentant les services Nautiques

### Etaient invités :

Madame COLL, représentante de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement  
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports  
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Madame CADIOU, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports  
Monsieur ALLEMAND, Maitre de Port

### Etaient excusés :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires  
Monsieur LONG , Représentant les Associations sportives et touristiques  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités, nautiques pêche plaisance  
Monsieur SALSOU, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

*Envoi des Convocations par mail le 27 Novembre 2020*

*Envoi des Documents par mail le 02 Décembre 2020*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Bilan d'Activité- Exercice 2019
3. Projet de Délibération : Mesures conservatoires
4. Révision du barème des locations des terrains nus
5. Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS – Vérification et contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
6. Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Acheminement et fourniture d'énergie électrique pour les sites  $\leq$  à 36 KVA – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
7. Communication des statistiques du port sur le trafic 2019/2020
8. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 09h10 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 18 Novembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION2- BILAN D'ACTIVITE – EXERCICE 2019**

M. BRUNEL présente les éléments principaux du bilan d'activité. Il explique que l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1984 modifié par arrêtés des 5 juillet 1984, 4 mars 1998 et 10 juin 1999, a porté transfert de compétence en matière de ports maritimes :

- Au département du Var pour les ports de commerce et de pêche,
- Aux communes du Var pour les ports affectés à la plaisance.

Dans ce cadre réglementaire, les ports d'Hyères ont été transférés à la Commune d'Hyères.

La régie du Port de La Capte a été créée par délibération n°10 du 17/12/2010.

**Administration :**

Le Conseil Portuaire et le Conseil d'Exploitation se sont réunis 4 fois et ont examiné 15 projets.

Le CLUPP s'est réuni 1 fois en novembre 2019.

Le personnel permanent représente 0,5 agent.

Une partie du personnel du port Saint-Pierre est mise à disposition et le personnel saisonnier représente 1 mois.

**Le port public :**

Le port compte 480 ml de quais et appontements et 193 postes d'amarrage :

- 79 postes « abonnés » (41%) représentant 86 582 € de recettes
- 114 postes « passagers » (59%) représentant 174 090 €

En 2019, 1 poste « Abonné » a été attribué (liste d'attente).

## Finance :

La gestion comptable représente le traitement de 435 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 21 jours / délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes. Les moyens de paiement ont été de 79% par chèque, 11% par CB, 9% par virement et 1% en numéraire.

### **Chiffres clés :**

- Chiffre d'affaires de 262 K€ (+ 2%)
- Charges générales : 63 K€
- Masse salariale : 36 K€
- Charges fiscales : 27 K€ + 3 K€ d'IS
- Résultat net global fin 2019 : 101 284 €
- Le capital restant dû est de 321 K€. 8 contrats dont 6 à taux fixe. Pas d'emprunt contracté en 2019
- La capacité de désendettement est de 2,17 années
- L'équipement réalisé est de 42 K€ dont 34 K€ de recalibrage.

M. THEVENIN précise qu'il trouve ce document très bien fait et très intéressant.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**      POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : MESURES CONSERVATOIRES**

M. BRUNEL rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril de l'année de renouvellement de l'organe délibérant, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette».

En 2020, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 144 986,12 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 36 246,53 €.

Pour l'année 2021, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	36 246,53 €
TOTAL GENERAL		36 246,53 €

Il est soumis à l'avis du Conseil Portuaire, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater la somme de 36 246,53 € avant le vote du budget primitif 2021.

M.SANGUIGNOL précise que la ligne 2153 correspond au poste d'investissement sur lequel sont imputés les dragages et les travaux sous-marins. L'avantage de cette affectation est que cela permet d'engager des travaux dès le début d'année sans avoir à attendre le vote du budget en Mars 2021.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

M. WERBER arrive au conseil à 9h55

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : REVISION DES BAREMES DE LOCATION DE TERRAINS NUS**

M.BRUNEL rappelle qu'il est convenu de réviser ces barèmes et d'adopter la nouvelle tarification en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de **1746** (indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019) à **1753** (indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020).

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION 5– PROJET DE DELIBERATION : PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – VERIFICATION ET CONTROLE REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, GAZ, ASCENSEURS, DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DE DESENFUMAGE MECANIQUE .- Accords-cadres à bon de commande- Mise en appel d'offres ouvert.**

M.BRUNEL explique qu'un marché relatif à la vérification des installations électriques et gaz, des ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et des désenfumages mécaniques arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'attribuer le marché de vérification et de contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour une durée maximale d'une année, reconductible tacitement jusqu'à trois fois, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 35 000 Euros TTC

- Maximum : 70 000 Euros TTC

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 6 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – ACHEMINEMENT ET FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE POUR LE SITE INFERIEURE OU EGALE A 36 KVA- Accords-cadres à bon de commande- Mise en appel d'offres ouvert.**

M.BRUNEL précise que la fourniture électrique pour les sites  $\leq$  à 36 KVA pour la Commune d'Hyères est actuellement assurée par l'opérateur historique EDF.

Au vu de l'obligation légale de mise en concurrence de ces prestations à compter du 1er janvier 2021, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée ferme de quatre ans maximum.

Cet accord-cadre à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni montant maximum.

Ces nouveaux besoins sont estimés annuellement à 226 790,90 € TTC.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR :        UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 7 – COMMUNICATIONS DES STATISTIQUES DU PORT SUR LE TRAFIC 2019/2020**

M.BRUNEL passe la parole à M. GRIMARD.

M.GRIMARD présente les statistiques du port et confirme la stabilité du nombre d'abonnés.

En raison du confinement lié au Covid, le nombre de nuitées du port a sensiblement baissé mais ce phénomène a été compensé par une activité estivale accrue. La baisse est d'environ 500 nuitées par rapport à 2019. Il est également à noter que le niveau de demandes en hiver est très faible, seulement de 3 ou 4.

Le taux d'occupation du port est aujourd'hui de 102% grâce à la location des emplacements lors des absences des abonnés. Il est rappelé qu'en 2019, il était de 100.6% et en 2018 de 102%.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES :

Mme GONZALEZ souhaite connaître les projets et leur planning pour l'année suivante.

M.SANGUIGNOL lui précise que cela a été abordé lors du précédent conseil. Il est cependant ravi d'apprendre à l'assemblée que l'accord pour la modification de la digue a déjà été confirmé par les services de la DDTM sans attendre l'avis de la commission nautique locale. Il faut donc lancer le marché pour la réalisation des travaux. Ces derniers devraient donc pouvoir commencer à partir de Septembre 2021 et seront effectués par voie terrestre. Il faudra compter environ 3 ou 4 mois de travaux qui auront lieu en période météorologique favorable.

Pendant le démontage de l'ancienne digue et en l'absence de protection du port, il sera proposé aux usagers une solution de repli afin de mettre à l'abri les bateaux qui resteraient à l'eau. M.GRIMARD et M.ALLEMAND travaillent actuellement sur les solutions qui pourraient être proposées.

M.SANGUIGNOL présente à l'écran une vue de la digue et montre les différents éléments qui vont être modifiés.

M. GAVIN souhaite s'assurer que des solutions de repli seront proposées, ce que lui confirme M.SANGUIGNOL. Une solution pourrait être d'héberger ces bateaux sur le port St Pierre. Toutefois, cela dépend du nombre de bateaux restant à l'eau et de la période concernée.

Il est toutefois possible d'envisager la fin de ces travaux de digue en Janvier 2022.

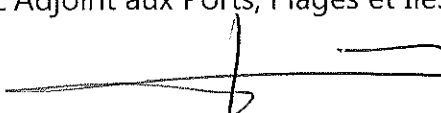
M. GAVIN souhaite savoir s'il est envisagé d'effectuer des travaux de dragage. M. SANGUIGNOL explique qu'il ne s'agit pas à proprement dit de dragage mais plutôt d'excavation. En effet, les matériaux ne seront pas sortis de l'eau mais réutilisés à d'autres endroits. Le creusement correspond à une profondeur d'environ 2 m à peu près partout.

M.THEVENIN demande si cette profondeur de 2 m sera constante dans tout le port. M. SANGUIGNOL lui précise qu'il y aura vers le canal environ 1.5m de profondeur et en milieu de bassin environ 2m ainsi qu'à la sortie du bassin.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port de LA CAPTE à 9h31.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles

  
M. Jean-Luc BRUNEL

